UN PRODUIT ADAPTÉ

Le prêt à l'emploi FERTILIGENE détruit radicalement fourmis noires, rouges, jaunes.
Il s'utilise sur dallages, terrasses, autour de la maison et aux pieds des murs.

QUAND L'UTILISER ?

Dès l'apparition des fourmis indésirables.

COMMENT L'UTILISER ?

- Bien agiter le produit avant emploi.
- Appuyer sur le dessus de la tête du pulvérisateur pour débloquer l'embout et le faire pivoter en position jet large.
- Humidifier légèrement en pulvérisant à une distance de 25 à 30 cm.
- Pulvériser sur les insectes, leurs refuges, leurs lieux de passages et regroupement : balcon, terrasse, portes-fenêtres, porches, encadrements de portes...
- Après utilisation, remettre l'embout sur Off.



WWW.LAPAUSEJARDIN.FR

TOUS NOS CONSEILS, TOUTES NOS ASTUCES EN UN CLIC !

Diagnostic & solutions

téléchargez l'application La Pause Jardin

N°Azur 0 810 42 20 52

PRIX APPEL LOCAL



Nom commercial : AFOURMI PAL
Composition : 0.0153% w/w (0.151 g/l) de deltamethrine (CAS n°52918-63-5)
Formulation : liquide prêt à l'emploi.
Type d'action : insecticide ménager.
Produit biocide. Pour un usage grand public.



N - Dangereux pour l'environnement

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23: Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. • Stocker hors gel. • Se laver les mains après utilisation. • Eliminer les produits non utilisables et les emballages vides dans une déchetterie. • Ne pas traiter les surfaces destinées à la préparation ou au stockage de produits alimentaires. • Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente. • Eloigner les animaux et enfants des surfaces traitées jusqu'au séchage complet et bien aérer. • Ne pas appliquer sur un équipement électrique pour éviter tous risques d'électrocution. • Avant application du produit, faire un essai préalable afin de vérifier l'absence de tâche. • Ne pas réutiliser l'emballage. • Sortir ou couvrir les aquariums durant le traitement. • Numéro de lot et date de péremption dans les conditions normales de stockage : voir sur l'emballage. • Utiliser les produits biocides avec précautions. • Bien lire le mode d'emploi avant utilisation.

En cas d'urgence appeler le 15 ou le centre antipoison.